



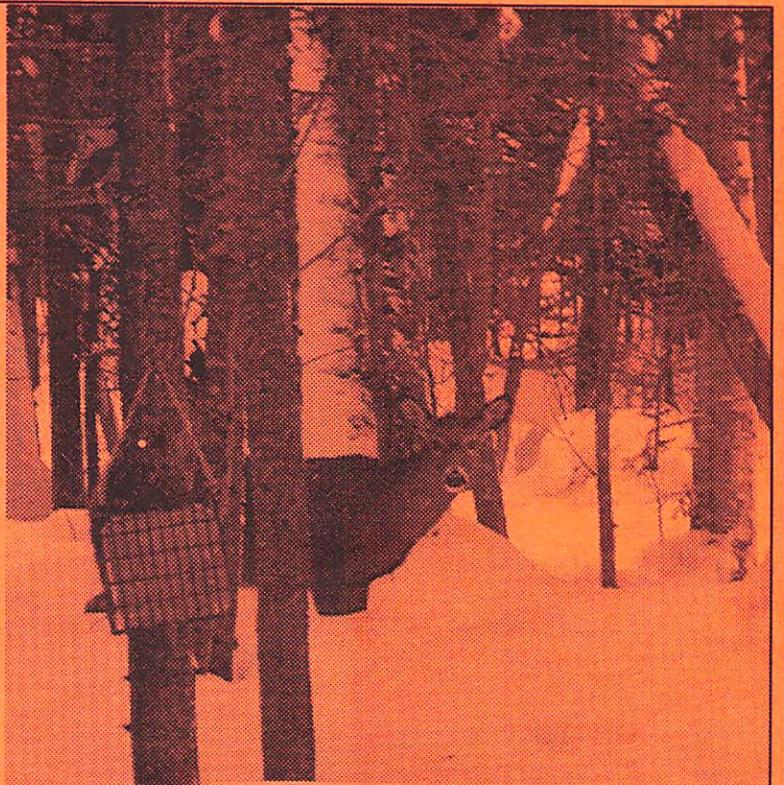
L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

Vol. 8 n° 2 Février 2001

SOMMAIRE

<i>Exposition Marc-Aurèle Fortin</i>	3
<i>Harmonie difficile, ...</i>	5
<i>RCR /Premier répondant</i>	5
<i>Avis de recherche</i>	6
<i>50^e du Diocèse</i>	7
<i>Liste des baptêmes, ...</i>	8, 12
<i>Cercle de fermières</i>	9
<i>Le monde rural</i>	10
<i>Les extincteurs portatifs</i>	11, 14, 16
<i>Pour découvrir la bible</i>	12
<i>De l'impro à la Francolière</i>	13
<i>Tournoi de cartes</i>	13
<i>Déjeuner-causerie</i>	15
<i>Québec sans frontières</i>	17
<i>Brunch du baseball</i>	18
<i>Les jeux de L'Écho</i>	19
<i>L'Écho municipal</i>	21-32

PHOTO: RAYNALD LAFLAMME



*L'hiver recelle des
trésors à découvrir*

février

2001



C.P. 128
 Saint-François (Québec) — GOR 3A0
 Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Impression

Imprimerie Bernier, Montmagny

Journal **réalisé**
StF **bénévolement**
communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance ----- 911
 CLSC Antoine-Rivard ----- 248-1518
 Feu ----- 911
 Municipalité ----- 259-7228
 Centre anti-poison du Québec ----- 1-800-463-5060
 Tel-Jeunes ----- 1-800-263-2266

AMECO Association des
 médias écrits
 communautaires
 du Québec

tirage/certifié
AVDA
 membre 2001

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

La Bibliothèque du Rocher présente les œuvres de Marc-Aurèle Fortin



Depuis le 14 janvier et ce jusqu'au 26 février, la Bibliothèque du Rocher présente une exposition des œuvres de Marc-Aurèle Fortin.

Cette exposition est entièrement consacrée à ce peintre québécois. Elle se compose de vingt-deux reproductions de format moyen choisies parmi l'ensemble imposant des œuvres que nous lui devons.

Marc-Aurèle Fortin est né le 14 mars 1888 à Sainte-Rose, Québec. Il étudie avec Ludger Larose à l'école du Plateau et avec Edmond Dyonnet. Par la suite, il poursuit ses études au Chicago Institute, puis à New-York et à Boston.

L'art de Marc-Aurèle Fortin se construit sur deux dimensions bien distinctes du pittoresque. La première est une peinture descriptive qui nous montre des paysages urbains et ruraux, des objets rustiques, des portraits. Ses sujets de prédilection sont les maisons québécoises, les villages, les paysages variés: la plaine, la montagne, le fleuve ou la mer, la

forêt et le ciel. La seconde dimension est ce qu'il nomme lui-même ses "expériences". Ses œuvres forment une longue suite de recherches plastiques où maisons et montagnes, personnages et villages, mer et ciel, fleuve et charrette à foin se trouvent dominés par le grand leitmotiv de Fortin: l'Arbre qui concentre, dans son symbolisme universel, le génie du peintre. Il le peint parfois en pied comme un personnage royal, (Orme à Pont-Viau, 1935) gonflé de lumière ou gigantesque, avec une frondaison luxuriante qui dissimule parfois une maison ou un village.



Même si Marc-Aurèle Fortin est contemporain de Riopelle et de Borduas, il n'appartient à aucune école et demeure, toute sa vie, un artiste solitaire qui développe sa manière personnelle de peindre.

Une exposition à ne pas manquer.

Thématique: mammifères

Nous aurons pour tout le mois de février un ensemble thématique sur les mammifères: ceci comprend volumes, documentaires, photos et tout ce qui peut vous intéresser sur ces animaux.

Nouveauté

Le guide de l'auto 2001

Diane Gendron

Responsable aux communications

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

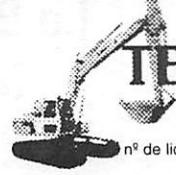




LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél.: 418 259 2616



TERRASSEMENTS Joncas & Frères inc.

n° de license: 2552-1899-29

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- DRAINAGE
- NIVELAGE

• Choix varié de
matériel naturel,
tamisé, concassé

- Terre noire
- Sable et gravier
- Pierre

ESTIMATION GRATUITE

15 ANS D'EXPÉRIENCE
INFORMEZ-VOUS

- Vente et installation de
fosses septiques
- Représentant —
installateur autorisé
système



Rés.: Martin
248-2585
241,
route
Normandie,
Montmagny

Pag.: 241-7485

Rés.: Rémi

248-6889

Rés.: Daniel

248-7818

Tél.: bur.: 418-248-2585

Fax: 418-248-8387

Vente et adm.: 418-259-7721
Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022
Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050



MORIGEAU · LÉPINE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0

Harmonie difficile, mais pas impossible

Le 8 janvier dernier, le Conseil municipal était avisé que le bruit des motoneiges et des VTT, à toute heure du jour et de la nuit, incommodait grandement certains résidents. Le Conseil municipal s'est interrogé à savoir pourquoi c'est pire cette année par rapport aux années antérieures.

Le problème, c'est que les motoneiges empruntent le chemin balisé des véhicules VTT. Autrefois, les motoneiges passaient beaucoup plus au sud des résidences donc le bruit, quoique présent, était beaucoup moins perceptible. Par contre, peut-on blâmer les motoneigistes d'emprunter ce sentier déjà balisé par le Club VTT Tadoussac. Il est sécuritaire et bien entretenu. Alors que faire devant une telle situation?

Le Conseil croit que la solution est entre les mains des motoneigistes, c'est-à-dire qu'ils devraient se baliser un tracé de telle sorte qu'ils passeraient le plus loin possible des résidences. Ça se faisait il y a de ça à peine quelques années, hors on ne voit pas pourquoi ça ne pourrait plus se faire.

Pour ce qui touche les traverses de chemin, certaines sont situées très près des résidences. Le même

phénomène se répète, le bruit importune les voisins. Pour remédier au problème, la municipalité, de concert avec le Club VTT Tadoussac, va examiner la possibilité de déplacer certaines traverses de rue à des endroits plus isolés afin justement de ne pas briser la quiétude de ces gens.

Somme toute, si on veut en arriver à une solution qui sera viable pour tout le monde, il faudra absolument compter sur la collaboration des motoneigistes et des utilisateurs de VTT et un peu de patience de la part des gens irrités car des habitudes ça ne se changent pas du jour au lendemain.

La municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Yves Laflamme, sec.-trés.

RCR/Premier répondant

Nous aimerions savoir s'il y a des gens intéressés à connaître la technique de Réanimation Cardio Respiratoire. Nous sommes disposés à enseigner les rudiments de la RCR à ceux qui sont intéressés à connaître la technique sans pour autant vouloir avoir la carte de la FONDATION DES MALADIES DU CŒUR. S'il y a des gens intéressés à suivre le cours complet ou à renouveler leur carte, nous pourrions faire venir un instructeur qualifié pour donner la formation. Cette formation pourrait se donner en mars. Les frais de la formation complète dépendront du nombre de personnes intéressées. La formation de base sera gratuite.

Communiquez avec la municipalité pour laisser vos coordonnées, en mentionnant que vous désirez la technique de base ou le cours complet.

Sylvain Lamonde

Responsable Premier répondant



Salon
KAPO
4, rue Boivin, Saint-François
Québec - GOR 3A0
418 - 259-7117

Coiffure
Elle et Lui
Carole Guillemette



RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

- Menu du jour
- Commande à emporter
- Pizza
- Mini-dépanneur
- Loto-Québec
- Diesel
- Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



Ultram

Avis de recherche

La Bibliothèque du Rocher est à la recherche d'une personne désirant vivre une expérience des plus intéressantes.

Cette personne doit avoir de bonnes connaissances générales en informatique également sur Windows et le réseau Internet.

Avantages

- Elle fera partie d'une équipe dynamique.
- Elle recevra la formation nécessaire durant environ trois mois sur le fonctionnement d'une bibliothèque.

Exigences

- Entre 5 et 6 heures de travail par mois.

Salaire

- Bénévole, c'est-à-dire le même que les autres...

On s'adresse à

Isabelle Collin, responsable au: 259-2461

Prix Hommage bénévolat-Québec

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour le prix Hommage bénévolat-Québec ont jusqu'au 7 février 2001 pour le faire. Le document de mise en candidature est disponible au bureau de comté du député Réal Gauvin.

Source: Cabinet du ministre de la Solidarité sociale

GARAGE PATRICE SAMSON enr.



- Mécanique générale
- Entretien de chariots élévateurs
- Entretien de camions

140, Principale Saint-Pierre

Tél.: (418) 248-4646

Pour un choix des plus variétés, pour l'achat de vos outils de jardinage et déneigement, offrez vous les

MEILLEURES
DE L'INDUSTRIE
MARQUES



AMES TRUE TEMPER SPEAR & JACKSON WOODINGS

Célébrations d'ouverture des Fêtes du 50^e anniversaire du Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
C'est fête en notre église

C'est fête pour les 54 communautés chrétiennes qui, depuis 50 ans, sont réunies pour former le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Plus qu'un territoire, un diocèse représente une portion du peuple de Dieu qui, dans la diversité des dons de l'Esprit, partage une même foi et un même héritage.

Souvenons-nous de l'amour de Dieu, notre Père, au cours des 50 années écoulées depuis la fondation de notre diocèse et remercions-le.

Pour symboliser les 54 paroisses de notre diocèse, une guirlande de 54 fleurs unies les unes aux autres décore l'autel. Ces fleurs représentent la beauté et la diversité des 54 paroisses et les divers talents exercés par les membres des communautés.

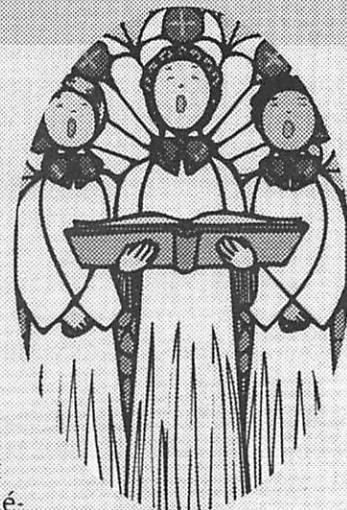
Rendons grâce à Dieu, pour tout ce qui s'est vécu de beau et de bon au cours de ces 50 années.

Le dimanche 14 janvier dernier, à l'église paroissiale, nous soulignons l'ouverture des Fêtes du 50^e anniversaire de la fondation de notre diocèse par une messe spéciale en même temps qu'à la télévision, où la même célébration était présentée de la cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Nous y avons présenté le logo des Fêtes dans une entrée spéciale de tous les intervenants de la célébration qui avaient revêtu l'aube. Nous avons aussi orné l'autel avec une belle guirlande de fleurs.

L'homélie nous invitait à la fête en notre Église diocésaine et chez nous.

Nous nous réjouissons tous de cet événement.

Pierre Laberge, votre curé et
 Sœur Marie-Paule Bélanger, votre agente de pastorale



OFFRE D'EMPLOI

Temps partiel

REPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ

Environ 15 heures/sem. plus ou moins
 Début 1^{er} avril 2001

EXIGENCES

- Posséder une très bonne connaissance du traitement de texte WORD sous Windows 98
- Être disponible
- Salaire à discuter

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE DEVRA FAIRE PARVENIR SON CURRICULUM VITAE AU BUREAU MUNICIPAL À L'ADRESSE APPARAISSANT CI-DESSOUS. POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC LE PERSONNEL DU BUREAU MUNICIPAL AU 259-7228.

Municipalité de
 St-François de la Rivière du Sud

534, ch. St-François Ouest
 St-François, Cité Montmagny (Québec) G0R 3A0

Téléphone: 259-7228
 Télécopieur: 259-2056

Entretien Ménager

D. PAQUET inc.

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.

ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0
 TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342



La liste des baptêmes, mariages, décès en l'an 2000

Baptêmes

Bernier, Leyla	Véronique Bernier
Bérubé, Zachary	Dany Bérubé et Nadia Ramos
Bonneau, Éloïse	Daniel Bonneau et Stéphanie Ringuet
Bonneau, Gabrielle	Gilles Bonneau et Sonia Hudon
Bonneau, Sarah-Jeanne	Marc-André Bonneau et Claire Bolduc
Boulet, Émilie	Dominic Boulet et Josiane Blais
Boulet, Marika	Enrico Boulet et Mireille Bérubé
Campagna, Ellie	Jocelyn Campagna et Nadia Martineau
Campagna, Mégane	Éric Campagna et Isabelle Lemieux
Cantos-Boulet, Sabrina	Rafaël Cantos et Louise Boulet
Corriveau, Rosemary	Daniel Corriveau et Christine St-Pierre
Fournier, Béatrice	Christian Fournier et Julie Garant
Lizotte, Samuel	Patrick Lizotte et Danie Simard
Marceau, Gabriel	Jean Marceau et Brigitte Marquis
Martineau, Raphaël	André Martineau et Josée Lavoie
Morneau, Maxandre	Steve Morneau et Vicky Lemieux
Paré, Alicia	Jean-François Paré et Dominique Marois
Roy, Tommy	Sébastien Roy et Myriam St-Pierre
Simard, Gabrielle	Gaston Simard et Édith Laflamme
Simard, Ian	Guylain Simard et Isabel Maria Ashodian
Tremblay, Mathieu	Mario Tremblay et Caroline Gaudreau

Mariages

Fiset, Alain et Sandra Bélanger (22-07)
Lapointe, Éric et Marie Bernier (20-05)
Rodrigue, François et France Laliberté (29-07)

Défunts

Picard, Marie-Jeanne (05-01)
Boissonneault, Omer (10-01)
Guillemette, Raymond (10-01)
Macomeau, Améilyse (19-01)
Blais, Aldéa (16-02)
Gagnon, Jean-Charles (10-03)
Allaire, Jean-Sévère (26-03)

Suite à la page 12



Boulet

Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

Achat et vente de ferme

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2
☎ (418) 248-3358

ASSURANCE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Judith Rémillard
c.a.d.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AF.L : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS



BOUCHERIE Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7783

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

Vin et fromage souligneront la nouvelle année des Fermières



Les fermières souligneront l'arrivée de la nouvelle année par une dégustation de vin et fromage. Cette activité sera tenue le mercredi 14 février à 13h15 au local. Pour la dégustation de vin et fromage, chaque fermière apporte une petite assiette de fromage. Le programme de la réunion est le suivant :

- Lecture et adoption des comptes rendus des comités
- Soulignons la Saint-Valentin
- Travaux au choix en rapport avec la Saint-Valentin

Nous vous attendons en grand nombre le 14 février à 13h15.

Gâteau de Saint-Valentin



- 1/2 tasse de beurre ou margarine
- 1 tasse de sucre
- 2 œufs
- 1 1/2 tasse de farine
- 2 1/2 c. à thé de poudre à pâte
- 1/2 c. à thé de sel
- 3/4 tasse de lait
- 1 paquet de Jello aux cerises (petit)

Mélanger le beurre, le sucre et les œufs. Ajouter le Jello aux ingrédients secs. Ajouter au 1er mélange en alternant avec le lait. Moule beurré. Cuire 375o F, 30 minutes.

Bon succès et bonne Saint-Valentin!



La **Commission des Normes du Travail**

vous informe!

Hausse du salaire minimum

La Commission des normes du travail vous informe qu'à compter du 1^{er} février 2001, le salaire minimum augmente. Les taux du salaire minimum en vigueur au 1^{er} février 2001 sont :

Taux général :	7 \$ / heure
Salariés qui reçoivent habituellement des pourboires :	6,25 \$ / heure
Domestiques résidant chez leur employeur :	280 \$ / semaine, pour une semaine normale de travail fixée à 49 heures.

Réduction de la semaine normale de travail

De plus, la semaine normale de travail a été réduite à 40 h au 1^{er} octobre 2000. La semaine normale de travail, telle que fixée par la Loi sur les normes du travail, permet de déterminer à partir

de quel nombre d'heures de travail par semaine un salarié doit voir son salaire horaire habituel majoré de 50 % (temps et demi). Il y a toutefois quelques exceptions à l'application des dispositions relatives à la durée de la semaine normale de travail.

Pour toute information relative aux nouveaux taux du salaire minimum, à la durée de la semaine normale de travail ou à toute autre norme du travail, communiquez avec les services à la clientèle de la Commission des normes du travail.

Grande région de Montréal	(514) 873-7061
Ailleurs au Québec, sans frais	1 800 265-1414
Internet	www.cnt.gouv.qc.ca

Québec 
Commission des normes du travail

Les normes du travail, comme les gens, ça se respecte.

Le monde rural: partenaire essentiel du développement de la société québécoise

Il faut surtout éviter d'apprécier [aujourd'hui] le monde rural d'une manière idyllique et idéalisée qui serait celle d'une communauté figée dans le décor champêtre d'un village paisible et conservateur des valeurs traditionnelles menacées par la civilisation urbaine et industrielle. Briser cette image passéiste encore beaucoup trop présente nous oblige à la fois à affirmer une identité rurale nouvelle et bien faire comprendre que nous sommes face à un même défi de société que le milieu urbain. [...] Plusieurs misères de la ville traversent de plus en plus les campagnes. [...] Comme à la ville, la campagne est traversée par des espoirs et des échecs d'une société contemporaine en quête de projets nouveaux."

Groupe de réflexion de Solidarité rurale du Québec

Le paysan sait bien qu'il n'y a pas de communautés nationales ou internationales solides sans enracinement dans la communauté locale, celle des citoyens, qui se connaissent et arbitrent quotidiennement les conflits normaux de la vie."

Raymond Lacombe, président
Sol et Civilisation (France)

Bonne nouvelle L'UQCN relance son concours de photographies

L'UQCN élabore la 14^e édition de son prestigieux concours annuel de photographie *La nature du Québec en images*. Cette nouvelle édition, bien que très semblable à celles réalisées les années précédentes, comportera néanmoins un changement de taille.

En effet, malgré la disparition de son magazine Franc-Vert, l'UQCN a décidé de relancer son concours de photographies afin de satisfaire les nombreuses demandes des amoureux de la nature. C'est donc sous une forme électronique mais avec le même souci de qualité, que vous pourrez bientôt admirer les splendides réalisations qui vous feront voyager partout à travers le Québec.

Si vous avez des questions, des commentaires, des suggestions à nous faire parvenir, contactez-nous à :

La nature du Québec en images

Union québécoise pour la conservation de la nature
1085, ave De Salaberry, bureau 300

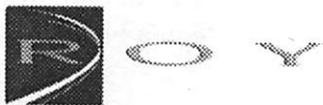
Québec (Québec) G1R 2V7

Tél. : (418) 648-2104

Télec. : (418) 648-0991

Adresse courriel: programme@uqcn.qc.ca

Tous à vos caméras et bonnes photos!



**PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
inc.**

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

AUTOPRO.

CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 40 ANS D'EXPÉRIENCE

Conseil de prévention incendie

Les extincteurs portatifs

On me demande souvent des renseignements sur les extincteurs portatifs, je tenterai par cet article de répondre à vos interrogations.

Tout d'abord il faut savoir qu'il existe différents types d'extincteurs pour combattre des feux de différents types de combustible.

Les matières combustibles sont classées en quatre types:

- * Classe "A" — Combustibles ordinaires (bois, papier, tissu, caoutchouc, etc.)
- * Classe "B" — Liquides inflammables (mazout, essence, graisse de cuisson, solvants, etc.)
- * Classe "C" — Matériel électrique sous tension (câblage, boîte de fusibles, moteur électrique, etc.)
- * Classe "D" — Métaux combustibles (magnésium, sodium, zirconium, etc.).

Classification

Les extincteurs portatifs sont classifiés d'après les diverses classes de feux et évalués suivant leur efficacité d'extinction, par des laboratoires d'essais reconnus. La méthode de classification consiste à éteindre des feux types, d'une étendue et intensité déterminée à l'avance selon les classes de combustible mentionnées plus haut.

Par exemple un extincteur ayant une cote de 4A, 20B,C, signifie :

- Il devrait pouvoir éteindre 2 fois plus de feu de la classe A qu'un extincteur de cote 2A.
- Il devrait pouvoir éteindre 20 fois plus de feu de la classe B qu'un extincteur de cote 1B.
- Il peut être utilisé sur des appareils électriques sous tension.

Il n'y a pas de chiffre qui précède la lettre, pour les feux de classe C et D.

Il est donc important

de s'assurer que votre extincteur convient aux types et à la quantité de combustibles présents.

Comment utiliser un extincteur

Avant de commencer, assurez-vous de comprendre les instructions d'emploi de votre extincteur.

- * Retirez la tige de blocage.
- * Visez la base du feu.
- * Pressez sur la poignée.
- * Balayez la base du feu d'un mouvement horizontal.

Attention, ce ne sont pas tous les extincteurs qui peuvent éteindre tous les types de feu ! Plusieurs modèles peuvent fonctionner avec deux ou trois types de feu, mais aucun extincteur ne peut éteindre tous les types de feu.

Quel type d'extincteur devrais-je avoir?

Les extincteurs doivent être choisis selon la classe de danger à protéger.



Il

y a plusieurs modèles d'extincteurs sur le marché. Les extincteurs à eau sont pour les feux de classe A. Les extincteurs à poudre chimique peuvent être utilisés sur les feux de classe A B C D.

Pour un logement ou une résidence unifamiliale, il serait bon d'avoir au minimum un extincteur de 21/2 livres ayant la cote 1A, 5B,C pour la cuisine, et un autre de 5 livres 2A, 10B,C à l'atelier, le garage etc.

Pour les endroits où les risques sont plus élevés, l'installation d'extincteur de 10 livres serait appropriée

Comme il n'y a pas de règlement municipal régissant les extincteurs, il revient à chacun de

Suite à la page 14

Un petit changement pour votre intérieur?

Contactez notre conseillère en décoration

Pour plus d'informations, téléphonez à l'une ou

l'autre de nos succursales de la S.C.A. Rivière-du-Sud

Saint-François

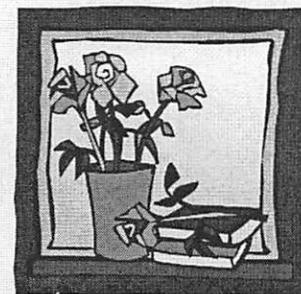
259-7715

Berthier-sur-Mer

259-7718

La Durantaye

884-2802



Les Rentes augmentent de 2,5%

Depuis le 1er janvier 2001, les montants des rentes du Régime de rentes du Québec sont augmentés de 2,5 %. Ainsi, les personnes qui reçoivent de la Régie des rentes du Québec une rente de retraite, de conjoint survivant, d'orphelin, d'invalidité ou d'enfant de personne invalide, bénéficient de cette augmentation établie en fonction du coût de la vie.

Les montants mensuels maximums que pourront toucher les 1 200 000 bénéficiaires de rentes varieront de 381,26 \$ à 935,09 \$, selon le type de rente. Rappelons que le montant qui revient à chaque bénéficiaire est déterminé par le nombre d'années travaillées ainsi que les cotisations versées au Régime de rentes pendant ces années.

Également, depuis le 1er janvier 2001, le taux de cotisation au Régime de rentes du Québec a passé de 7,8 % à 8,6 %. La cotisation maximale annuelle représente 1 496,40 \$ pour le salarié et autant pour son employeur.

Source: Régie des rentes du Québec

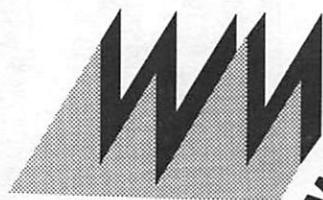
Liste des baptêmes...

Suite de la page 8

Pouliot, Adrienne (27-05)
Morin, Simone (02-07)
Simard, Lise (07-07)
Picard, Florian (17-07)
Boissonneault, Yvan (23-07)
Roy, Ada (28-07)
Martineau, Jacqueline (30-07)
Blais, Emma (24-09)
Lamonde, Conrad (29-09)
Picard, Candide (01-11)
Boucher, Madeleine (05-12)
Boulet, Marie-Paule (16-12)

Votre curé, Pierre Laberge

Pierre Garant
Tél.: 418-259-2655
Fax: 418-259-2158



WEED MAN
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0

Pour découvrir la bible

Vous souhaitez découvrir davantage la Bible et en saisir son sens pour aujourd'hui? Soyez les bienvenus au cours Aux sources de l'Alliance qui débutera le mardi 13 février à 19 heures à l'église St-Thomas de Montmagny. Pour vous inscrire ou obtenir plus de renseignements, communiquez avec Sœur Annette Boucher au 248-3663 ou 248-1200. À bientôt!



Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401



De l'impro à La Francolière

Bonjour chers lecteurs,

Il y a quelque temps les élèves étaient de retour à l'école. C'est incroyable comme le temps passe vite.

À l'occasion de la fête de la St-Valentin, les membres du conseil des élèves prépareront une activité spéciale. Je ne peux pas vous en parler maintenant, car au moment où j'écris ce message nous n'avons pas fait notre réunion.

Pour ce qui est de la Charte des droits et des devoirs, le mois passé, nous avons parlé d'un sketch que nous avons fait pour rappeler aux élèves deux règles importantes en lien avec le respect des autres et du matériel. Je crois qu'ils l'ont bien apprécié. Nous allons maintenant continuer ce travail avec d'autres règles.

C'est à suivre...

Nouveau!!! Nouveau!!! Nouveau!!!

Depuis le 17 janvier, il y à l'école La Francolière une Ligue d'impro.

C'est un projet très intéressant! Il y a six équipes: les Bleus, les Jaunes, les Mauves, les Noirs, les Rouges et les Verts. Ce sont des jeunes de 4e et 5e années de la classe de Valérie Savoie et des élèves de 6e année de la classe de Denis Laflamme: 12 filles et 15 garçons. Le responsable de cette activité, qui a lieu le mercredi midi, est notre directeur, monsieur Michel Greffard. Il mange avec nous au local de musique et à 11h30 c'est le début des activités. Les règles de la ligue et les informations nécessaires sur l'improvisation seront données. Les élèves sont bien heureux de vivre ces moments passionnants.

Je vous en reparle le mois prochain.

Jolyane Boissonneault, présidente



MIC SAUVAGEAU
MILLEN FORTIN
DANY ST-PIERRE
JEAN MORIN

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence 24 heures

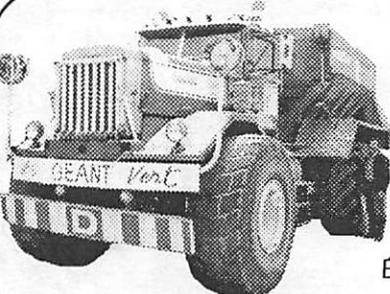
11, 4^e rue Est, C.P. 103, Saint-François (Qc) G0R 3A0

 (418)266-1310
  (418)266-1309
 (418)575-9933
  1-877-582-6124

Tournoi de Charlemagne de l'Âge d'or

Tournoi de Charlemagne, le dimanche 18 février 2001 à la salle de l'Âge d'or (couvent) à 13h30.
 Inscription à partir de 13h00.
 Bienvenue à tous.

Rita Buteau



90226069

QUÉBEC INC.

Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

418-243-3408

60, rue Paradis
Saint-Raphael, Bellechasse G0R 4C0

Ferme
Porasseny inc. & Saint-François
 Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
 Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, PVSP.
 Membre du groupe PorcBeq inc.
 (compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
 Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333



Les extincteurs portatifs...

Suite de la page 11

déterminer le nombre d'extincteur ainsi que la grosseur que vous voulez avoir. Il est important de lire l'étiquette sur l'extincteur pour s'assurer qu'il correspond bien à ce que vous voulez

Où les placer?

Généralement on place les extincteurs près des issues. L'important est de placer l'extincteur à un endroit où vous le retrouverez facilement si le feu se déclare, et où vous pourrez toujours sortir si le feu prend de l'ampleur.

Entretien et vérification

Il est suggéré de brasser l'extincteur à poudre chimique à tous les 3 mois, afin d'éviter que la poudre se compacte à l'intérieur du cylindre. Il s'agit simplement de le tourner à l'envers, vous sentirez la poudre se déplacer. On en profitera pour vérifier que l'extincteur est plein et / ou sous pression adéquate, qu'il est sans déféctuosité telle que rouille, fuite, ajustage bloqué ou déformé, etc.

Règle générale les extincteurs à poudre qui n'ont pas été utilisés devraient être déchargés et remplis à tous les 6 ans. Un essai hydrostatique doit être fait tous les 12 ans pour les extincteurs à poudre et à tous les 5 ans pour les extincteurs à eau. On doit faire recharger les extincteurs à poudre après usage, et ce, même s'il n'est pas vide. Sinon la poudre qui reste dans le mécanisme de la valve fera que la pression intérieure fuira graduellement. Faire recharger et entretenir vos extincteurs par une personne qualifiée.



Vous les retrouverez dans les pages jaunes sous la rubrique Extincteur.

Il est important de bien lire les instructions fournies avec votre extincteur

Suite à la page 16

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789

Ligne directe: 1-800-463-8744



JOACHIM LAFERRIÈRE ÉLECTRICIEN INC. ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

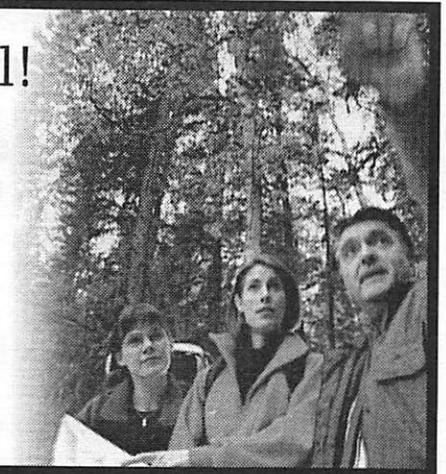
TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

Nous protégeons notre patrimoine naturel!

Jean Fau est gardien en chef pour Parcs Canada. Lui et ses collègues veillent à la protection des plantes et des animaux de nos parcs nationaux. De plus, ils aident les Canadiens à mieux connaître et à apprécier ces lieux incomparables. Ce n'est qu'un parmi les centaines de services offerts par le gouvernement du Canada.

- Pour plus d'information sur les services du gouvernement :
- rendez-vous au **Centre d'accès Service Canada** le plus près
 - visitez le www.canada.gc.ca
 - ou appelez au **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)**
- Téléscripteur / ATME : 1 800 465-7735

Canada



Lancement de l'Année internationale des bénévoles

L'Année internationale des bénévoles 2001 donnera lieu, pendant une année complète, à une multitude d'événements partout dans le monde. Le Québec sera évidemment de la partie et profitera de cette année pour mettre en lumière l'action bénévole sous toutes ses formes. Le gouvernement du Québec a signé une entente avec la Fédération des centres d'action bénévole afin qu'elle voie à la réalisation d'activités liées à l'Année internationale des bénévoles en 2001 et y versera une contribution de 1 million de dollars.

Les internautes québécois et d'ailleurs dans le monde peuvent consulter le site de l'Année internationale des bénévoles 2001 au Québec. Le site internet www.aibq2001.org/ sera également disponible en anglais.

Source : Cabinet du ministre de la Solidarité sociale



Bénévoles recherchés

Du temps à partager et un cœur pour reconforter... C'est ce qu'il faut pour devenir bénévole à Solidarité cancer du sein.

Si vous avez le goût d'aider d'autres femmes et de vous impliquer dans une cause, joignez-vous à nous. Solidarité cancer du sein offre à tous ses bénévoles une formation de base sur les techniques d'écoute et de soutien.

Pour information et inscription, contactez Diane Rioux, psychologue et coordonnatrice à Solidarité cancer du sein au 598-6911.

Déjeuner-causerie

Invitation aux gens de Saint-Pierre, Saint-François et Berthier-sur-Mer à un déjeuner-causerie ayant pour thème:

Vivre sa foi au quotidien

Date : le mardi 13 février

Heure : 9h00 à 10h30

Endroit : restaurant Arrêt-Stop de Saint-François
Animation : Marie-Paule Bélanger.

Pour information et inscription : 248-5668

Pour les gens qui ne sont pas disponibles le matin et qui sont intéressés : le mercredi soir 14 février, de 19h30 à 20h30.

Renouvellement du Conseil permanent de la jeunesse

Les jeunes âgés de 15 à 30 ans intéressés à devenir membre du Conseil permanent de la jeunesse ont jusqu'au 8 février 2001 pour soumettre leur candidature auprès du Secrétariat à la jeunesse.

Les candidates et les candidats doivent recevoir l'appui de trois organismes jeunesse œuvrant dans deux secteurs d'activité distincts.

On peut se procurer une copie du Guide de mise en candidature ainsi que les formulaires requis aux bureaux de Communication-Québec, aux Carrefours Jeunesse-emploi et dans le site internet du Secrétariat à la jeunesse à l'adresse suivante : www.jeunes.gouv.qc.ca. Le Secrétariat à la jeunesse offre également un service de renseignements au numéro sans frais 1 800 463-5306.

Source : Secrétariat à la jeunesse

Vivre l'aventure américaine avec L'Office Québec-Amérique pour la jeunesse

L'Office Québec-Amérique pour la jeunesse (L'O-QAJ) organise, en collaboration avec Communication-Québec, des réunions d'information sur ses services. Ces réunions se dérouleront à Québec et Montréal, en février prochain.

Créé en septembre 2000, l'OQAJ a pour objectif d'aider les jeunes Québécois de 18 à 35 ans à vivre des expériences formatrices en Amérique latine, aux États-Unis et aux Antilles. Cet organisme québécois

compte quatre programmes: *Praxis* pour les étudiants, *Portfolio* pour la relève artistique et culturelle, *Curriculum* pour les jeunes travailleurs avec ou sans emploi et les jeunes entrepreneurs, et *Passerelle* qui s'adresse aux jeunes en situation d'insertion socio-professionnelle.

Pour se procurer les formulaires d'inscription et les informations nécessaires: www.oqai.gouv.qc.ca; courriel: info@oqai.gouv.qc.ca; tél.: (418) 644-2750; sans frais 1 877 516-6725

Source: L'Office Québec-Amériques pour la Jeunesse

Les extincteurs portatifs...

Suite de la page 11

Quelques trucs et conseils

Pour un feu d'huile sur une cuisinière, vous pourriez éteindre le feu, tout simplement en mettant le couvercle sur la casserole. Ne tenter jamais de déplacer un chaudron en flammes. Vous pourriez vous brûler, l'échapper ou le renverser, ce qui propagerait l'incendie.

Si vous avez un feu de liquide (essence, huile, etc) ne dirigez pas l'extincteur sur la surface du liquide en feu si vous êtes plus près que 8 pieds. Sinon la pression de l'extincteur pourrait faire se répandre le liquide en feu. Reculez vous, et visez la base des flammes.

Si un feu se déclare chez vous, donnez l'alerte, faites sortir tout le monde et appelez le 911 d'un endroit sûr. Essayez d'éteindre seulement un petit incendie. Si l'incendie est trop important, sortez et fermez toutes les portes derrière vous!

Si vous avez des questions ou commentaires vous pouvez laisser un message à mon intention au bureau municipal au 259 7228, je vous contacterai dans les plus brefs délais.

Sylvain Lamonde, Chef pompier

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

Weed Man®

ENTRETIEN DE PELOUSE

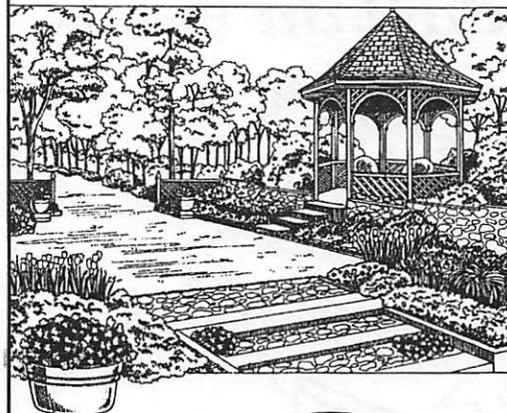


ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0

418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877

VOUS Y RÊVEZ DÉJÀ
DEPUIS QUELQUES ÉTÉS



La Ferme horticole Lajoie vous aide à passer du rêve à la réalité en débutant dès maintenant votre plan d'aménagement. Appelez Jean-François.

ferme horticole lajoie inc

Tél.: 884-3124

327, rue Principale
Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0



Québec sans frontières

Ajout de trois volets au programme

Le programme Québec sans frontières (QSF), qui permet à de jeunes Québécois de participer à des stages de coopération internationale dans les pays moins favorisés, compte désormais quatre volets.

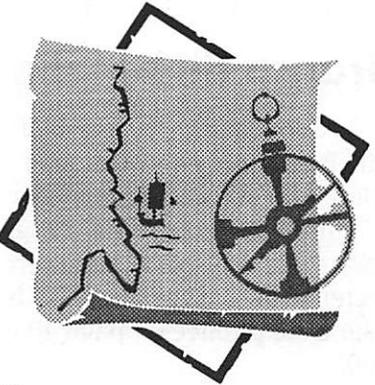
Le volet "universel" offre des stages d'initiation à la coopération internationale aux jeunes Québécois sans égard à leur domaine de formation.

Le volet "spécialisé" touche une clientèle ciblée et exige donc des candidats ayant une formation particulière.

Le volet "réciprocité" permet aux jeunes des pays partenaires d'effectuer un séjour au Québec et de bénéficier ainsi d'une formation professionnelle per-

mettant de soutenir de façon directe les efforts de développement de leur pays.

Le volet "stagiaires organismes de coopération internationale" s'adresse à d'anciens stagiaires de QSF et vise à mettre à contribution leur expérience en coopération en travaillant au Québec, au sein d'un organisme de coopération internationale.



Source : Cabinet de la ministre
des Relations internationales

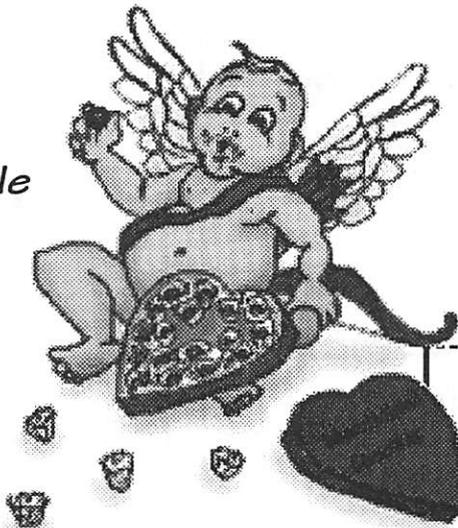
DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie



Pensez à votre Valentin(e)...

*une carte...
avec un billet de
loterie...,
une bonne bouteille
de vin...,
un bon film...,
du chocolat!*



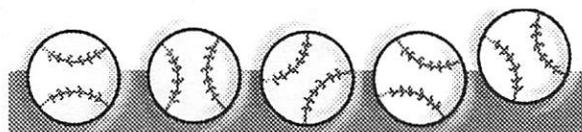
Nos heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 6h30 à 22h
Vendredi : 6h30 à 23h
Samedi : 7h30 à 23h
Dimanche : 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151





B A S E B A L L

Brunch du baseball mineur

L'Association du baseball mineur vous rappelle qu'elle tiendra son brunch le dimanche 11 février, de 10h à 14h, au Centre des Loisirs de Saint-François.

Animation musicale et garderie sur place. Les cartes sont présentement en vente auprès des directeurs de l'Association de baseball mineur dont la liste a été publiée en page 40 dans l'édition de janvier 2001.



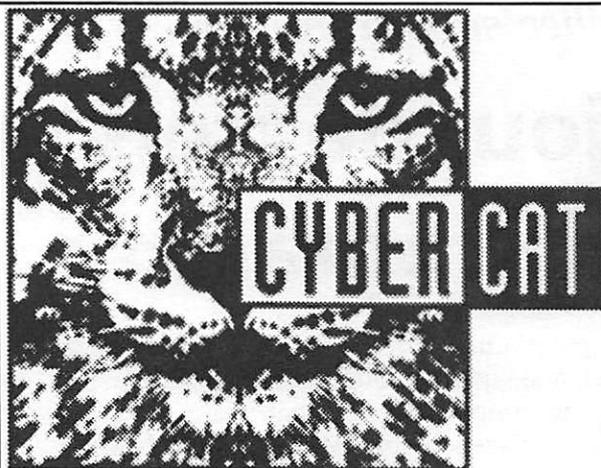
P.P.R. Enr.

Pour tous travaux de réparation ou de rénovation
Tirage de joints
Peinture intérieure et extérieure

Yvon Rémillard

1, rue Boivin, Saint-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

418 259-2415

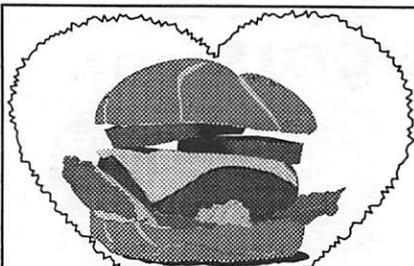


Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616



Bon hiver
et
à bientôt!

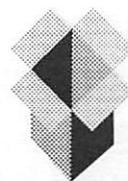


CASSE-CROÛTE CHEZ MIKE

570, Chemin St-François Ouest

Saint-François

→ 259-2447



E M B A L L A G E S

L & M

Tél.: 418-259-7710

Fax: 418-259-7725

Saint-François (B.P. Morigeau)

Montmagny, Québec

G0R 2G0



AVIS DE RECHERCHE

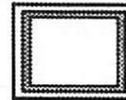


3 Cherche dans cette grille les nombres qu'on retrouve 2 fois et encercle-les. Additionne les nombres qui restent et tu obtiendras la réponse du jeu.

24	73	85	29	77	91	33	99	70	38
32	66	13	48	36	88	35	52	93	27
20	80	64	44	66	26	60	99	92	52
70	27	75	10	22	24	52	41	60	64
17	36	43	52	85	55	77	93	91	88
35	59	73	32	33	41	29	75	17	55
48	92	38	11	22	59	80	44	26	10

Indice: Nous sommes à la recherche d'un nombre impair entre 75 et 100.

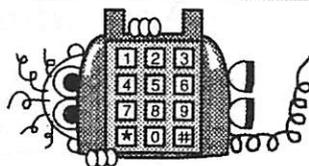
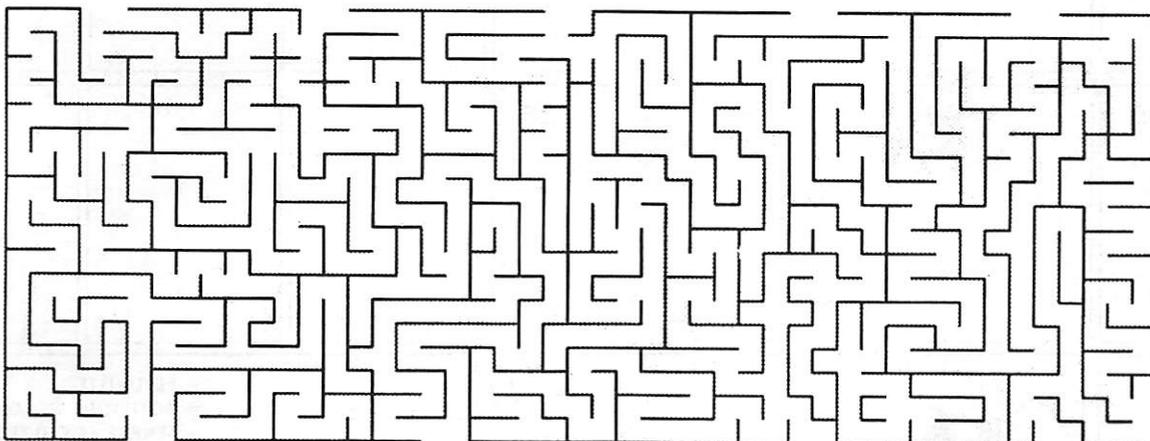
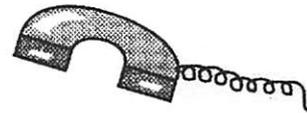
Réponse:



50 Relie le récepteur au téléphone en passant par le labyrinthe.

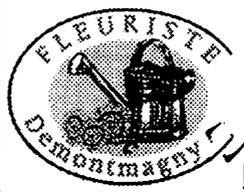
LABYRINTHE

Solutions en page 33



2 FÉVRIER AU FIL DES JOURS 0 0 1

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5 Séance régulière du Conseil	6	7	8	9	10
11 BRUNCH BASEBALL MINEUR 10H À 13H SALLE DES LOISIRS	12	13 Tombée de L'Écho Réunion du Comité d'embellissement	14 SAINT- VALENTIN  Réunion des Fermières	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			



**NOUVELLE
ADRESSE** →

Fleuriste Demontmagny Inc.

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

- * FLEURISTE
- * BOUTIQUE DÉCORATION
- * SERRES ET CULTURE-JARDIN

248-0117 / 1-800-463-0117

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 8 janvier 2001, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale de l'adoption du budget 2001 du lundi 18 décembre 2000 ainsi que celui de la séance ajournée du lundi 18 décembre 2000 soient acceptés tels que déposés.

COMPTES PAYÉS DÉCEMBRE 2000

Régie Anse à Gilles, enfouissement vidanges décembre 2000	867,48
CARRA, remise de décembre	265,74
Richard Leblanc, enlèvement vidanges décembre 2000	2 282,71
Gaston Garant, chloration novembre et décembre	270,00
Jacques Théberge, cours d'officier remb. repas	72,02
Sylvain Lamonde, remb. repas formation	62,00
L'Écho de St-François, publicité octobre-novembre	910,00
Bureautique Côte Sud, présentoir, calculatrice, papeterie, etc.	385,88
Les Éditions Juridiques FD, mise à jour code	46,01
Wilson & Lafleur, mise à jour Code municipal	42,80
Publications CCH Ltée, mise à jour Lois connexes	408,74
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom	20,75
Laboratoire Environnement, analyse physico-chimique	57,51
Formation Urgence, protocoles-équipement	41,44
Yves Laflamme, remb. frais déplacement 260 Km à .30	78,00

MRC, inscription congrès FQM 2000	563,97
Ass. Touristique Chaudière-Appalaches, adhésion 2001	276,06
Les Produits Ind. Jean-Paul Côté, chlore	1 411,04
Municipalité St-François, remb. Fonds roulement.	2 588,74
Les Toiles S.G., abri station pompage Morigeau.	1 426,31
Propane GRG Inc., propane commercial caserne incendie.	645,43
Mines Seleine, gros sel en vrac	4 440,52
Ultra Dépanneur St-François, essence et fourniture	152,54
Excavation Gérard Pouliot, sable et sel	262,21
Mack Ste-Foy, pièce camion Mack	27,40
Jean-Guy & Denis Bolduc, huile hydrostatique souffleur.	205,57
Les Machineries Tenco, pièce souffleur.	650,05
Équipement Ferme Bonneau, pièce compresseur + main-d'œuvre	62,97
Philiass Blais & Fils, transport criblure et sel	833,93
Unibéton, criblure de pierre lavée et sel	1 700,79
Breton Métal, fer équipement	238,86
Pétrole Montmagny, huile hydraulique, huile à chauffage	
1349.8 litres huile à chauffage M. Paroisse à .494	766,99
460.6 litres huile à chauffage Garage à .494	261,73
5 201.4 litres diesel à .665	3978,63
1 041.5 litres diesel à .6720	805,05
.....	5 978,50
Camions Inter. Élite Ltée, pièce camion Inter	34,55
Centre de l'Auto Berthier, essence génératrice(usine chlore)	32,00
Pneus André Ouellet 2000, réparation pneu camion Mack.	370,86
Plamondon Camquip, pièce camion Mack et Ford 10 roues.	376,21
Restaurant L'Arrêt Stop, remb. repas pompiers formation	453,11
Soc. Canadienne des Postes, envoi journal l'Écho, circulaires, achat timbres.	223,06
S.S.S. aide à une sinistrée	100,00
Hydro-Québec,	
éclairage public	528,33
service garage	89,76
Internet	18,35
.....	963,09
Ministre Revenu Québec, remise de décembre 2000.	4 874,42
Revenu Canada, remise de décembre 2000.	3 212,95
Laboratoire de l'Environnement, analyse échantillon d'eau potable.	46,59

Filtrum, pièce de chloration	167,37
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes.	91,23
Pièces d'Auto GGM, matériel équipement	342,38
Unibéton, criblure pierre lavée et sel	708,95
Soc. Coop. Agri. Rivière du Sud, matériel divers.	851,46
Hydro-Québec, électricité usine d'épuration	503,48
Hydro-Québec, bi-énergie maison de la Paroisse.	40,89
QuébecTel Mobilité, téléavertisseur, cellulaire.	35,66
Chabot Auto Inc., pièces et entretien	
Camion Mack.	368,32
Camion Fargo Pompier	131,13
Camion Ford 10 roues	193,12
Souffleur	604,10
	1 296,67
Pétrole Montmagny Inc., huile à chauffage, diesel	
Maison de la Paroisse.	642,89
Garage municipal.	300,74
Diesel.	5700,33
	6 643,96
T Tracto, pièces pour niveleuse John Deer	85,25
Les Loisirs St-François, 5 à 7 des bénévoles	598,13
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre.	40,00
Mack Ste-Foy Inc., pièces et entretien camion Mack	195,58
Gaston Garant, remb. frais déplacement déc. 2000	198,00
MRC, entente intermunicipale oct. nov. déc.	4 127,86
Commission Scolaire Côte Sud, frais formation pompiers	2 470,00
Propane GRG Inc., propane commercial	540,09
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom	31,25
Bossé & Frères, pièces aile de côté	33,86
Garage A. Chamberland & Fils, dépannage Ford 10 roues.	230,05
Excavations Chanel & Fils, enlever neige arrière Église	102,37
Jean-Yves Lacombe, huile souffleur	34,38
Martin Simard Transport, voyage de neige	1 284,27
Pièces d'Auto GGM, matériel équipement	237,35
TOTAL:	58 853,30\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
 APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte les comptes payés en décembre 2000 et autorise le secrétaire-trésorier à payer les comptes suivants:

COMPTES À PAYER JANVIER 2001

Ass. Vie Desjardins-Laurentienne, assurance collective janvier 2001	1 347,99
C.R.S.B.P., cotisation 2001	5 412,46
C.I.B., support technique et téléphonique	2 703,09
Taxi Brochu, 2e versement transport adapté	1 360,00
Pagenet, location téléavertisseurs pompiers	254,44
Pétrole Montmagny, huile souffleur	1 601,63
Martin Simard Transport, 27 voyages de neige	679,43
TOTAL:	13 359,04\$

Je soussigné, Yves Laflamme secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis, pour payer les comptes ci-avant décrits.

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT TAUX ET IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET SERVICES 2001

Étant donné que ce règlement est particulièrement long, il est disponible pour consultation au bureau municipal.

RÈGLEMENT QUI INTERDIT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS DONT LA MASSE EXCÈDE LES LIMITES MAXIMALES AUTORISÉES SUR UN PONT DE JURIDICTION MUNICIPALE

RÈGLEMENT NO 185-2001

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C c-24.2) permet à la municipalité d'exercer le pouvoir de restreindre ou t'interdire par règlement, la circulation des véhicules lourds dont la masse excède les limites maximales autorisées pour la circulation sur un pont dont l'entretien est sous sa responsabilité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules lourds sur un pont afin d'assurer la protection de la structure et la sécurité des citoyens;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à cet effet par les conseillers Auguste Boulet et Jean-Yves Gosselin lors de la séance régulière tenue le 4 décembre 2000;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit:

1. Dans le présent règlement, on entend par:

“véhicule routier”: un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails et les fau-teuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés à des véhicules routiers;

“ensemble de véhicules routiers”: un ensemble de véhicules formés d’un véhicule motorisé tirant une remorque, une semi-remorque ou un essieu amovible.

2. La circulation de toutes les catégories de véhicules routiers dont la charge à l’essieu ou la masse totale en charge excède les limites prévues au Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers est prohibée sur les ponts P-05103 situé sur la Montée de la Rivière du Sud au dessus de la Rivière du Sud, P-05105 sur le chemin de l’Aqueduc au dessus de la Rivière Morigeau, P-05106A sur le chemin de l’Aqueduc au dessus de la Rivière Morigeau, P-05106B sur le chemin de l’Aqueduc au dessus de la Rivière des Poitras e P-05107 sur le chemin des Prairies Est au dessus de la Rivière des Poitras indiqués au plan annexé, sauf si le conducteur est expressément autorisé à y circuler en vertu d’un permis spécial de circulation.

3. L’interdiction de circuler est indiquée au moyen d’une signalisation du type P-195.

4. Quiconque contrevient à l’article 2 commet une infraction et est passible d’une amende prévue à l’article 517.1 du Code de la sécurité routière.

5. Le présent règlement entrera en vigueur dès qu’il aura reçu l’approbation du Ministre des Transports conformément aux dispositions de l’article 627 du Code de la sécurité routière.

NOMINATION D’UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2001

Actuellement la fonction de garde-feu municipal est occupée par monsieur Étienne Blais.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Étienne Blais à titre de Garde-feu municipal pour 2001.

NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT À LA MRC DE MONTMAGNY

Monsieur Norbert Morin siège à la table de la MRC de Montmagny en tant que représentant de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. En cas d’absence de ce dernier, la municipalité doit désigner par résolution un remplaçant. En 2000, monsieur Yves Laflamme (le conseiller) avait été nommé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Yves Laflamme (conseiller) pour remplacer monsieur Norbert Morin à la table de la MRC de Montmagny, en cas d’absence.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

L'an dernier, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
nomme monsieur Auguste Boulet en tant qu'inspecteur en mauvaises herbes pour 2001.

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur Norbert Morin était le maire suppléant en 2000.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
désigne monsieur Norbert Morin en tant que maire suppléant pour 2001.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Nicolas Pilote est inspecteur inter-municipal. Il travaille pour quelques municipalités de la MRC de Montmagny dont Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il s'agit de le désigner de nouveau à son poste.

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
désigne monsieur Nicolas Pilote en tant qu'inspecteur municipal de la municipalité pour l'an 2001.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR AGRAIRE

L'article 219 du Code municipal dit que toute municipalité locale doit nommer un inspecteur agraire qui va desservir tout le territoire de la municipalité. L'an dernier, monsieur Nicolas Pilote occupait ce poste.

ATTENDU QUE l'article 219 du Code municipal mentionne que toute municipalité locale doit nommer un inspecteur agraire qui va desservir tout le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
nomme monsieur Nicolas Pilote en tant qu'inspecteur agraire sur tout le territoire de la municipalité.

MAISON DE SECOURS LA FRONTIÈRE

Les chevaliers de Colomb Conseil 2634 organise pour une 3e édition un souper venaison au profit de la maison de secours La Frontière. Cette dégustation de viande sauvage sera

présentée, samedi soir le 24 février 2001 à l'école Louis-Jacques Casault de Montmagny.

Le comité organisateur souhaite vendre au moins deux cartes (35,00\$ chacune) dans chaque municipalité de la MRC. La maison de secours La Frontière dessert toutes les municipalités de la MRC de Montmagny.

ATTENDU QUE la maison de secours La Frontière est un organisme qui vient en aide à des personnes en détresse;

ATTENDU QUE les chevaliers de Colomb organisent un souper comme activité de financement à la maison de secours La Frontière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide de réserver deux cartes pour le souper au profit de la maison de secours La Frontière.

PROJET DE RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VTT SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Suite à la rencontre du 4 décembre 2000 il avait été demandé au secrétaire d'élaborer un projet de règlement qui permettrait la circulation des VTT sur certains chemins de la municipalité:

PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48 de la Loi 43, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin aux conditions qu'elle détermine;

ATTENDU QUE la présence des VTT (véhicules tout terrain) est de plus en plus importante et qu'elle contribue à un apport économique non négligeable;

ATTENDU QUE la circulation des VTT (véhicules tout terrain) favorise le développement touristique;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a préalablement été donné, soit à la séance du _____ 2001;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par _____

APPUYÉ par _____

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre "règlement pour permettre la circulation des VTT (véhicules tout terrain) sur certains chemins municipaux."

ARTICLE 3

OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des VTT (véhicules tout terrain) sur certains chemins de juridiction municipale en conformité avec la Loi numéro 43.

ARTICLE 4

VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route (VTT).

ARTICLE 5

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout véhicule (VTT) visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de ladite Loi 43.

ARTICLE 6

LIEU DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route (VTT) visés à l'article 4 à moins de trente (30) mètres d'une habitation, d'une installation exploitée par un établissement de santé ou d'un autre service à la pratique d'activités culturelles, éducatives, récréatives ou sportives, sur tous les chemins de la municipalité, est interdite, sauf sur les chemins suivants:

- chemin Morigeau
- chemin de la Rivière du Sud
- montée Les Prairies
- chemin de l'Aqueduc
- chemin Des Prairies Est
- chemin Des Prairies Ouest
- chemin Sainte-Catherine

Un croquis situant les chemins municipaux visés est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7

PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés est valide pour l'année 2001.

ARTICLE 8

OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

Tout utilisateur et/ou conducteur d'un véhicule visé à l'article 4 doit se conformer aux obligations et règles édictées par la Loi 43.

ARTICLE 9

RÈGLES DE CIRCULATION

9.1- La vitesse maximale d'un VTT est de 50 Km/h sur les lieux visés par le présent règlement.

9.2- Le conducteur d'un véhicule hors route visé à l'article 4 est tenu d'observer une signalisation conforme à ladite Loi 43 et à ses règlements d'application et d'obéir aux ordres et signaux d'un agent de la paix.

Le conducteur d'un véhicule hors route visé à l'article 4 doit maintenir celui-ci le plus près possible du côté droit de la voie de circulation. Il doit céder le passage à tout véhicule routier régulier.

ARTICLE 10

CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Conformément à la Loi 43, les agents de la paix sont responsables de l'application du présent règlement avec tous les pouvoirs et devoirs.

ARTICLE 11

DISPOSITIONS PÉNALES

Toutes les dispositions pénales édictées dans la Loi 43 sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 12

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Le Conseil municipal juge que le projet de règlement qui lui est présenté est correcte décide par le fait même de présenter un avis de motion dès maintenant.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet qu'un règlement permettant la circulation des véhicules tout terrain (VTT) sur certains chemins municipaux sera adopté lors d'une séance ultérieure.

ÉVOLUTION DU DOSSIER SUR L'EAU POTABLE

(À TITRE INFORMATIF)

Des mesures correctives à court terme devaient être apportées au système d'approvisionnement en eau potable au poste de chloration. Ces dernières avaient été identifiées par les représentants du ministère de l'Environnement lors de leur passage au poste de chloration.

Suite à cela, des plans et devis ont été conçus par la firme BPR. Ces derniers ont été transmis le 15 décembre dernier au ministère de l'Environnement dans le but d'obtenir une demande d'autorisation. Depuis, la municipalité est en attente d'une réponse.

Comme la réponse en provenance du ministère de l'Environnement ne saurait tarder, le Conseil juge que la municipalité devrait aller en soumission sur invitation immédiatement auprès de fournisseurs spécialisés dans le domaine. Je rappelle que les correctifs à apporter au poste de chloration sont les suivants:

- Rendre la chloration proportionnelle au débit en raccordant le débitmètre magnétique existant aux deux pompes doseuses en fonction.
- Installer un système d'alimentation énergétique d'urgence avec piles.

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE (À TITRE INFORMATIF)

Le Groupe BPR a demandé auprès de deux firmes de soumettre leur offre de service pour la recherche en eau sur le territoire des Municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Effectuer la recherche en eau pour une source d'alimentation conjointe de 55 l/sec. Étudier également la possibilité d'une alimentation à partir de deux sources distinctes comprenant un puit à St-Pierre (15.6 l/sec.) et un autre à St-François (34.6 l/sec.).

Les offres de services doivent être transmises au bureau de la municipalité avant 12 heures le 9 janvier 2001 avec copie à BPR Groupe-Conseils.

Les deux firmes invitées ont déposé leurs offres de service. Ces dernières vont être examinées de très près par le Conseil municipal et le groupe BPR. Après quoi, la municipalité retiendra par résolution celle qui est la plus avantageuse.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DÉCOULANT DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE

Le nouveau règlement du gouvernement du Québec sur l'eau potable nécessitera des investissements de plus de 800 millions de dollars.

Pour que l'eau potable reste relativement uniforme dans tout le Québec, il est indispensable que le gouvernement participe au financement des travaux nécessaires.

Pour cette raison, la coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec propose que les municipalités approuvent le projet de résolution joint à la présente. Elle demande au gouvernement du Québec de prévoir une enveloppe budgétaire supplémentaire de 320 millions d'aide financière à ajouter aux 80 millions déjà prévus au programme Infrastructures-Québec, ceci afin de financer à 50% les travaux nécessaires pour se conformer au nouveau règlement sur l'eau potable.

ATTENDU QUE le nouveau règlement sur l'eau potable au Québec (Q-2, R-4.1) nécessitera des montants additionnels aux programmes actuels d'infrastructures;

ATTENDU QUE les programmes d'infrastructures actuels ne prévoient pas d'aide financière spécifiquement consacrée aux municipalités qui devront faire des investisse-

ments pour se conformer à la nouvelle réglementation sur l'eau potable;

ATTENDU QUE selon le ministère de l'Environnement du Québec, les coûts pour l'application d'un nouveau règlement sur l'eau potable au Québec (Q-2, R-4.1) sont de l'ordre de 600 millions de dollars;

ATTENDU QUE la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec, composée essentiellement de spécialistes en infrastructures, estime que les coûts réels de l'application du règlement pourraient être plus élevés de 30 %, ce qui représenterait des investissements de l'ordre de 800 millions;

ATTENDU QUE pour maintenir un coût de l'eau le plus uniforme possible au Québec, le gouvernement doit nécessairement aider financièrement les municipalités qui devront s'adapter au nouveau règlement;

ATTENDU QUE les fonds prévus dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec sont trois fois trop faibles pour remettre les infrastructures du Québec au niveau canadien, selon les experts de la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec;

ATTENDU QUE la formation des opérateurs est à la base du succès du projet de règlement et que celle-ci doit se faire de façon continue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,
APPUYÉ par madame Mariette Pelletier,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande au gouvernement du Québec de financer à 50 % toutes les municipalités qui devront exécuter des travaux pour se conformer au nouveau règlement sur l'eau potable;

QUE le gouvernement du Québec mette en place un programme de financement strictement québécois et spécifiquement destiné à subventionner les municipalités visées par le nouveau règlement sur l'eau potable;

QUE le gouvernement du Québec prévoie une enveloppe budgétaire de 400 millions de dollars d'aide financière incluant les 80 millions déjà prévus au programme Infrastructures-Québec à ces fins de financement;

QUE le gouvernement du Québec poursuive ses efforts en matière d'assainissement des eaux municipales et établisse une politique claire en matière d'assainissement agricole en vue d'améliorer notamment la qualité de l'eau brute des sources d'approvisionnement;

QUE le gouvernement prévoie un programme de formation des opérateurs et établisse un programme d'aide en conséquence.

VARIA COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Monsieur Yves Laflamme est le représentant de la municipalité sur le comité d'embellissement depuis 4 ans. Il aimerait céder son poste à quelqu'un d'autre.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal désigne madame Mariette Pelletier pour le représenter sur le comité d'embellissement.
Le comité d'embellissement et le Conseil municipal remercient monsieur Yves Laflamme pour son implication dans ce comité durant les quatre dernières années.

VTT – MOTONEIGE

Il y a une traverse de chemin pour les VTT vis-à-vis de l'entrée du champs à monsieur Gilles Lamonde. Celle-ci est là depuis quelques années. Normalement, elle ne doit servir qu'aux VTT. Par contre, elle est très utilisée par les motoneiges. Ces dernières font beaucoup de bruit et opportune les voisins à n'importe quelle heure. Donc, la municipalité va communiquer avec le Club VTT Tadoussac pour qu'il déplace cette traverse de chemin à un endroit non-nuisible aux résidents.

CONSIDÉRANT QUE la traverse de chemin située entre le 85 et le 95 chemin St-François Ouest est trop près des résidences;

CONSIDÉRANT QUE cette traverse de chemin est prévue pour les VTT et non les motoneiges;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs motoneiges utilisent maintenant cette traverse de chemin à n'importe quelle heure de telle sorte que le bruit importune énormément les résidents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avise le Club VTT Tadoussac de la situation et qu'elle prenne les moyens nécessaires pour déplacer cette traverse de chemin à un endroit qui sera plus éloigné des résidents;

QUE les responsables du Club VTT Tadoussac et la municipalité se concertent afin de trouver une solution équitable, sécuritaire et ce, le plus rapidement possible.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance régulière se termine à vingt et une heure et trente minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-très.

De la belle visite au hockey cossum et badminton jeunes

C'est une belle surprise qui attendait les jeunes du hockey cossum en fin d'automne. En effet, deux joueurs des Sentinelles de Montmagny, Yannick Laflamme et Alex Makombo, ainsi qu'un membre du bureau de direction, Pierre Bouffard, sont venus nous rendre visite lors de la remise des prix de participation pour la fin de saison d'automne.

Les jeunes ont beaucoup apprécié la disponibilité et les prix fournis par les Sentinelles. Les autographes étaient à l'honneur ainsi que l'enthousiasme pour aller les voir jouer à Montmagny avec les billets remis gratuitement.

Tous les jeunes sont repartis avec un prix de présence. Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les commanditaires ainsi que les parents qui se sont impliqués le vendredi soir.

Les bénévoles du vendredi soir

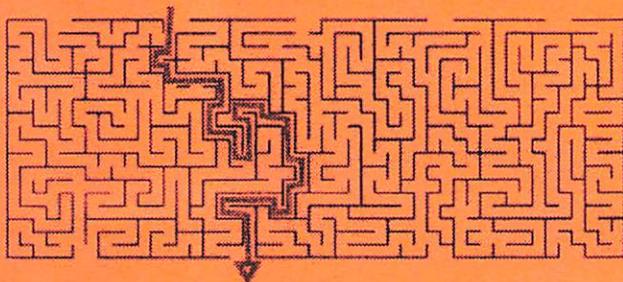


Les Jeux de L'Écho

No 3 Avis de recherche

rép.: 87

No 50 Labyrinthe



S
O
L
U
T
I
O
N
S

Obonsoins

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

La peau sèche et les démangeaisons

Comment savoir si on a la peau sèche?

Elle est plus épaisse, plus rugueuse, moins flexible, moins élastique.

Elle perd plus de squames (débris de peau morte).

Elle est plus gercée et on peut y voir apparaître des ridules.

La démangeaison est souvent présente.

Dans les cas plus graves, il peut y avoir de l'inflammation, des fissures et même des risques d'infection.

Avec l'âge, il y a une diminution de production de lipides (huile), ce qui contribue à la déshydratation de l'épiderme.

Le savonnage excessif enlève ce film huileux protecteur naturel: donc la peau se déshydrate.

Voici quelques mesures qui vous aideront à garder une peau bien hydratée:

- Conservez un taux d'humidité stable dans la maison.
- Chauffez les pièces le moins possible.
- Évitez les bains excessifs. Prenez plutôt un bain ou une douche rapide, aux deux jours, et à l'eau tiède.
- Épongez votre corps pour l'assécher au lieu de le frotter.
- Portez des gants de caoutchouc pour les travaux domestiques.
- Buvez 6 à 8 verres d'eau par jour, ou autre liquide sans caféine.
- Faites de l'exercice : ça améliore la circulation du sang et contribue à la santé de votre peau.
- Protégez toutes les parties de votre corps du vent et du froid.
- Utilisez une protection solaire dès que vous vous exposez au soleil, été comme hiver.

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



La **DIVERSIFICATION**, une **stratégie gagnante**

**Vous désirez réaliser des projets qui vous sont chers,
préparer votre retraite, ou tirer profit des fluctuations
des marchés financiers ?**

Il faut diversifier ! Car qui dit diversification dit rendement supérieur.

Le rendement de votre portefeuille REER demeure un facteur déterminant dans l'accumulation de vos économies en vue de la retraite.

Un petit 1 %, par exemple, peut faire une grosse différence au bout de quelques années...

Il y a une multitude de façons de cotiser à un REER. Pour trouver celle qui vous convient le mieux, l'idéal reste d'en discuter avec une conseillère de La Caisse Populaire de St-François de Montmagny. Passez la voir à votre caisse. Dites-vous que vieillir, on n'a pas le choix, mais s'enrichir, ça...



Desjardins

**La Caisse Populaire
de St-François de Montmagny**

Tél. : (418) 259-7786

